

# LE CANARD EMBARBELLE



Redaction et Administration: Baraque 19 - BATHORN

N° 52 - Mars 1944

Mœurs d'Embarbelés

## TELS QU'ILS SONT...

Une fois encore, mon camarade embarbelé, nous battons notre coulpe, veux-tu? Que ceux, pourtant, qui ont sur nous une opinion... mettons bizarre, ne se réjouissent pas trop. Sévères envers nous-mêmes, nous n'en serons que plus aises ensuite pour relever la tête. Et nous la relèverons!

Or donc, nous avons fait ici, je ne t'apprends rien, une expérience et une expérience unique : celle de nous mieux voir les uns les autres, de nous mieux connaître, j'allais dire de nous découvrir.

Autrefois, nous nous connaissions mal. Il y avait la Société entre nous, la Société avec ses hiérarchies, ses cadres, ses obligations, ses convenances, ses modes. On voit mal l'homme à travers la Société. Or voici que tout d'un coup nous nous sommes retrouvés hors des cadres sociaux, sans autre loi que la voix du gardien, sans autre souci que l'intérêt immédiat, sans masque, sans retenue, tous instincts dehors, la bride sur le cou, et contraints de nous voir de près, de tout près, mangeant ensemble, dormant côte à côte, mêlés jusque dans nos plus humbles fonctions vitales, saucés tous ensemble dans la même boue et y frottant notre nez. Oh ! nous n'avons rien vu d'extraordinaire, non, pas de bien grand crime ; la médiocrité seulement, n'est-ce pas, le vide de l'esprit et du cœur qui décourage, les égoïsmes étroits, les vanités mesquines, les consciences complaisantes, les jalousies, la sottise, cette sottise plus que jamais épanouie et béate dans ce monde à l'envers qui semble vraiment, pour reprendre le mot de Valéry, se régler sur le plus sot.

Inutile de jouer les tragiques et de philosopher à perte de vue. Tout cela, nous le savions. Les considérations sur la bêtise et la méchanceté des hommes ont perdu depuis longtemps toute espèce d'originalité. Nous le savions, seulement nous ne nous en rendions pas bien compte au fond, parce que ça ne se voyait pas. Ici, ça se voit trop ! Monde des embarbelés, comme éclairé d'une lumière violente, crue, impitoyable, tu ne nous fais grâce d'aucun détail. Parfois, le

temps arrive à tout dissimuler sous un engourdissement qui peut faire illusion. Et ce ne sont plus alors que camaraderie, propos affectueux, bonne entente parfaite. Mais surgisse une question d'intérêt, une relève par exemple, et l'étalage de nouveau est splendide. Pourquoi insister ? On n'aime pas parler de tout cela, par fierté, parce qu'on nous regarde, parce qu'on voudrait qu'il n'en fût pas ainsi. Et pourtant, il faut bien que quelqu'un en parle, au risque d'être taxé de manie prédicante, parce qu'il y a aussi de braves types dans les embarbelés et qu'il ne faut pas tout mettre dans le même sac.

De braves types ? Ce sont ceux qui l'étaient autrefois, avant l'épreuve, tout simplement, et qui le sont restés ; ceux qui, placés comme tout le monde devant le fameux dilemme : « Réalisme ou morale », ont répondu « morale d'abord », quoi qu'il puisse leur en coûter, et il en coûte toujours quelque chose, bien sûr. Il y en a ; seulement, on les voit très peu, ceux-là. Ils restent dans leur coin, ils se taisent et ils souffrent un peu plus ; car pour briller, pour se tailler leur place, il leur faudrait employer des armes qu'ils ne veulent pas employer, il leur faudrait abdiquer quelque chose d'eux-mêmes.

Il y a aussi la masse de ceux qui ne demanderaient pas mieux que de bien faire, mais qui n'osent pas et qui suivent le mouvement. Que voulez-vous ! C'est dur de jouer le rôle du « brave type », quand il n'est que le « pauvre type ».

Et le pavé, ainsi, reste aux autres, à ceux qui ne s'embarassent ni de scrupules, ni de délicatesses. Eux, on les voit, on les entend, ils donnent le ton et on les suit... ici comme dans le monde réel dans lequel nous allons retourner bientôt.

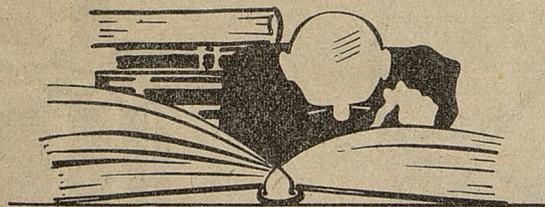
Cela, nous le savions, bien sûr, nous le disions. Nous l'avons éprouvé rudement par nous-mêmes. Il reste encore à en faire notre profit. Nous en reparlerons.

LE CANARD.

Prix du numéro: 40 Pf.

Abonnement semestriel: 2,40 RM

4°P 2207



Le mobilier, les vêtements et les objets ménagers ne peuvent plus être saisis si la famille poursuivie bénéficie de l'assistance à la famille.

La Corporation Nationale Paysanne a créé un « Service des Prisonniers » fonctionnant à l'échelon national, et des « Sections d'Entr'aide Prisonniers » fonctionnant à l'échelon départemental. Ces organismes sont chargés de défendre les intérêts des paysans prisonniers de guerre.

Le vol de colis destinés aux prisonniers de guerre est puni de travaux forcés à temps. Si l'auteur des colis était directement ou indirectement employé au transport des colis, la peine s'élève aux travaux forcés à perpétuité. Les receleurs sont punis comme les auteurs du vol.

Tout héritier copropriétaire d'une exploitation agricole familiale peut se la faire attribuer en entier par voie de partage, à charge pour lui de payer en argent les soultes éventuelles, pourvu qu'il habite l'exploitation au moment où s'ouvre la succession, et cultive lui-même.

## SAVEZ-VOUS QUE ...

Vous pouvez adopter un enfant après 10 ans de mariage, si vous n'avez ni enfants ni descendants légitimes, et si vous-même ou votre femme êtes âgés de plus de 35 ans.

Les familles dont le logement et les meubles sont entièrement détruits par faits de guerre, perçoivent un secours d'urgence de 1.500 francs par personne. Cette somme est ramenée à 1.000 francs en cas de destruction partielle.

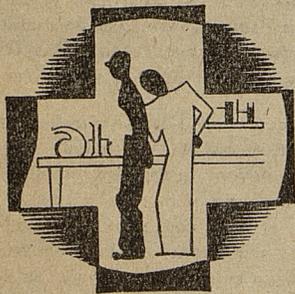
1. — Les réfugiés et évacués perçoivent des allocations journalières de 15 à 19 francs pour le chef de famille, et de 12 à 15 francs pour les membres de la famille, si les ressources mensuelles n'excèdent pas : 1.200 francs pour une personne, 1.800 francs pour deux, et 400 francs par personne en sus.

2. — Ces mêmes personnes perçoivent dans les mêmes conditions une indemnité journalière de chauffage, éclairage et logement, de 3 fr. 50 par jour pour une personne, 5 fr. 50 pour deux, 7 francs pour trois, et 1 franc par personne en sus.

3. — Ces allocations sont réduites proportionnellement, si ajoutées aux revenus normaux, on atteint un total dépassant les minima précités. Les revenus provenant du travail, n'entrent que dans les trois quarts de leur valeur dans le calcul du minimum.

Une somme de 1.000 francs est encore déduite de ce minimum, lorsque le travail de l'un des membres rend obligatoire une séparation familiale.

### LE SERVICE D'INFORMATION.



## LE MOT DU TOUBIB

# LES VITAMINES

(suite)<sup>1</sup>

Nous avons parlé la dernière fois de leur action ; voici maintenant les différentes sortes de vitamines.

**A. — LES VITAMINES LIPO-SOLUBLES :** Facteurs d'éducation qui favorisent la croissance et la reproduction.

**Vitamine A ou vitamine de croissance :** les graisses d'origine animale en sont riches (beurre, lait, huile de foie de morue et de flétan). Son absence totale provoque un arrêt de la croissance et des troubles oculaires.

**Vitamine D ou vitamine antirachitique.** Deux sources essentielles sont à l'origine de la vitamine D :

1° La vitamine naturelle (huile de foie de morue, de flétan, beurre, œufs, lait, abats) ;

2° Le calciférol : obtenu par l'irradiation des rayons solaires sur l'ergostérol (le soleil étant ainsi un facteur antirachitique).

L'avitaminose D du nourrisson et de l'enfant aboutit au rachitisme.

**Vitamine E ou de reproduction :** abondante dans les huiles végétales, les germes de céréales, l'arachide, le riz, le cresson, la laitue, les abats, les œufs. Son absence peut con-

duire à la stérilité chez le mâle, à l'avortement chez la femelle.

**Vitamine K :** c'est une vitamine antihémorragique par son action sur la coagulation du sang.

### B. — LES VITAMINES HYDRO-SOLUBLES.

**Vitamine C ou vitamine antiscorbutique :** on la trouve dans les aliments frais (persil, choux, radis, tomate, légumes verts) et les fruits (oranges, citrons). Son absence donne le scorbut, observé surtout autrefois chez les navigateurs, les explorateurs. Chez le nourrisson, quand il est nourri trop exclusivement avec des laits stérilisés et conservés, on peut voir le scorbut infantile.

**Vitamine B ou vitamine antibériberique :** abondante dans les graines de céréales, les polissures de riz et surtout la levure de bière.

L'avitaminose B1 totale, ou béri-béri, rare en France, se voit en Extrême-Orient, chez les populations qui se nourrissent de riz décortiqué.

**La vitamine P.P.** ou antipellagreuse. La pellagre se voit dans les pays où l'alimentation en maïs est trop exclusive.

Enfin, une maladie de colonic, la sprue ou diarrhée de Cochinchine, serait due à des avitaminoses combinées.

Sont ici passées sous silence toutes les formes frustes — les plus fréquentes — des avitaminoses et qu'il appartient au médecin de diagnostiquer.

De ce bref aperçu sur les vitamines, il faut retenir qu'avec une alimentation bien équilibrée, saine, variée, conforme au goût de la race, le problème des avitaminoses ne se pose pas en général. Actuellement, évidemment, c'est un sujet d'actualité. Et si la thérapeutique peut suppléer en partie grâce aux vitamines en comprimés ou en ampoules à la carence alimentaire, c'est encore le retour aux conditions de vie et d'alimentation normales qui seront les plus efficaces.

Docteur B.

(1) Voir le Canard Embarbelé n° 51.



## LES CONVENTIONS DE GENEVE

DU 27 JUILLET 1929

Il n'est pas un Prisonnier de guerre français qui n'ait au moins cent fois durant la captivité parlé des Conventions de Genève. Mais si tout le monde en parle, combien peu les connaissent. On fait dire à ces textes les choses les plus fantaisistes et les plus ahurissantes, suivant les désirs ou l'inspiration du moment, et ce sont évidemment les moins renseignés qui affirment sur un ton péremptoire les erreurs les plus grossières. J'ai donc cru utile d'employer cette rubrique à éclaircir les choses, et à donner une vue d'ensemble succincte mais aussi juste que possible de ces textes qui nous intéressent tous directement.

Les Conventions conclues à Genève le 27

juillet 1929 sont au nombre de deux. La première concerne le traitement des malades, blessés et personnels sanitaires des armées en campagne. La seconde est relative au traitement des Prisonniers de Guerre. C'est de cette dernière dont l'intérêt est beaucoup plus général que je m'occuperai tout d'abord.

Le sort souvent misérable des Prisonniers de guerre durant la première guerre mondiale avait ému l'opinion publique. La nécessité urgente d'un règlement international de cette question avait poussé une équipe d'hommes au grand cœur dans laquelle la France, toujours à l'avant-garde des belles idées humaines de paix et de charité était dignement représentée, a jeté les bases de ce texte.

Certes la Convention Internationale concernant les lois et coutumes de la guerre signée à la Haye le 18 octobre 1906 et le règlement qui y était annexé, posaient des principes pour le traitement des Prisonniers de guerre. Dans la pratique, ils ne furent souvent considérés que comme des obstacles qu'il s'agissait d'éviter par des raisonnements plus ou moins spécieux.

La Convention de Genève, s'appuyant sur les leçons du passé, a réglé avec le plus de soin possible notre sort de captifs. S'il y a des imperfections, il ne faut pas les attribuer aux rédacteurs, mais aux conditions nouvelles et imprévisibles

à l'époque qu'a fait surgir la guerre actuelle, et il est hors de doute que les enseignements de ce deuxième conflit mondial amèneront une refonte des dispositions de 1929. La Russie est la seule grande puissance qui n'ait pas ratifié ces accords.

Le texte de la Convention de Genève relative au traitement des Prisonniers de guerre est divisé en 97 articles répartis en 8 titres dont certains, particulièrement importants, ont été divisés en sections.

**Titre I :** Dispositions générales. Sont traités comme Prisonniers de guerre outre les combattants réguliers et les militaires de toutes formations, les membres des milices et des corps volontaires, s'ils ont à leur tête un chef responsable, s'ils ont un signe distinctif reconnaissable à distance, s'ils portent ouvertement les armes et se conforment aux lois de la guerre fixées par la Convention internationale de la Haye. En outre, les populations civiles qui prennent spontanément les armes à l'approche de l'ennemi auront droit au bénéfice de la Convention de Genève si elles combattent ouvertement et loyalement.

Les Prisonniers de guerre doivent être traités avec humanité ; ils ont droit au respect de leur honneur et conservent leur pleine capacité civile. Ils ont donc le droit d'accomplir tous actes juridiques relatifs à leurs personnes ou à leurs biens.

Ils sont au pouvoir de la seule puissance détentrice et non des ressortissants de celle-ci. Cette Puissance doit pourvoir à leur entretien.

Aucune différence ne doit être faite entre les Prisonniers de guerre si elle ne tient au sexe, au grade, à l'état de santé ou aux aptitudes professionnelles.

**Titre II :** De la capture. Tout Prisonnier de guerre est tenu de fournir les renseignements concernant son état civil et son grade. Aucun autre renseignement ne peut être exigé de lui. Tous les objets d'usage personnel ainsi que le casque et le masque à gaz doivent être laissés aux Prisonniers. Seuls les équipements militaires, les armes et les papiers militaires peuvent leur être soustraits. L'argent ne peut leur être enlevé qu'en présence d'un officier et sur remise d'un reçu.

P. P.

(à suivre)

## Il y a cent ans

LA CONDITION SOCIALE DES OUVRIERS  
SOUS LOUIS-PHILIPPE

Le règne de Louis-Philippe est pour nous, gens du vingtième siècle, un style ennuyeux et cossu. La société de cette époque semble sécréter l'ennui. Et n'est-ce pas pour fuir l'ennui qu'elle crée les cercles, qu'elle se réfugie dans les cafés pour y souper ou converser ? Regardons ces familles dessinées par la main froide et raisonnable d'un Ingres. Elles aspirent au confort et à la quiétude. Elles viennent, par une conjuration de banquiers, de polytechniciens et d'écrivains politiques, de triompher du dernier défenseur de l'absolutisme royal, Charles X. Le suffrage censitaire est le privilège de 250.000 des leurs. Leurs hommes se succèdent au pouvoir : Laffitte, Casimir Périer, Broglie, Thiers, Molé, Guizot. Les grands fournisseurs de capitaux, James de Rothschild, Emile Péreire, Fould, apparaissent, et avec eux la spéculation boursière, les chemins-de-fer, les grands magasins, les compagnies d'omnibus, la concentration industrielle urbaine. Et aussi les crises économiques périodiques.

Lamartine, tout poète qu'il soit, pressent la formation des trusts au sein de l'économie libérale. Une nouvelle classe est en formation, la classe ouvrière — six millions de travailleurs en 1848 — dont la condition est dure et que caractérisera un esprit de revendication de plus en plus âpre. Citons quelques caractéristiques de son standard de vie. Les logements n'ont pas le tout-à-l'égout, le trop-plein des lieux d'aisance ruisselle par les escaliers. A Paris, le cinquième de la superficie de la ville contient la moitié de sa population totale. Le travail journalier dure de onze à douze heures et la semaine s'achève le samedi soir à 7 heures. Il n'existe aucune réglementation des femmes et des enfants, en particulier dans les industries insalubres. Deux enquêtes, celle de 1831 (Chambre de Commerce de Rouen), celle de

1840 (Chambre des Pairs), révèlent que des femmes accomplissent vingt heures de travail consécutif, des enfants dix-huit heures.

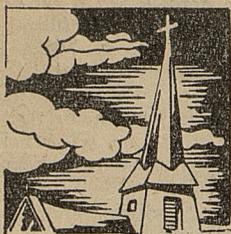
Le salaire d'un canut lyonnais qui gagnait quatre à six francs par jour sous l'Empire, était tombé à 0 fr. 90 et à 1 fr. 25 sous la Monarchie de Juillet. Le salaire maximum d'une femme était de 0 fr. 75, celui des enfants de 0 fr. 50. Or, un franc représentait un modeste souper dans un Café du boulevard du Temple.

Le droit d'association n'existe pas, et lorsque par hasard l'autorité préfectorale intervient, c'est pour provoquer, conseiller un arbitrage. Mais comme l'arbitrage n'a aucune valeur légale, les patrons sont libres de se soustraire à sa décision.

Ce contraste entre l'enrichissement d'une classe, la bourgeoisie, et la vie difficile des familles ouvrières nous fera comprendre que des travailleurs aient mis leurs espoirs d'une vie meilleure dans la violence — la guerre de rue, les milices révolutionnaires, le blanquisme — ; les autres, fourriéristes ou saint-simoniens, dans une sorte de religion socialiste aux disciplines très étroites.

Lorsque le 24 février 1848, cédant à la campagne des banquets républicains, Louis-Philippe abdiqua, lorsque la duchesse d'Orléans dut s'enfuir de la Chambre des Députés avec ses deux enfants devant les sabres sanglants des insurgés, on put croire que l'émancipation annoncée par Proudhon triomphait. Or, environ 30 ans plus tard, bien après le Second Empire, Alphonse Daudet, dans « Fromont jeune et Risler aîné », apportait le témoignage que bien peu de choses étaient changées dans l'existence des humbles. J. C.

# LA VIE RELIGIEUSE



## LA PAROISSE CATHOLIQUE

### LE CHRÉTIEN ET LA PÉNITENCE

Si la loi du jeûne et de l'abstinence ne nous oblige pas en captivité, le devoir de la pénitence nous reste imposé comme à tout chrétien en ce temps de Carême. J'entends la réflexion d'un grand nombre: « La Pénitence! Mais voilà quatre ans que nous y sommes. A quoi bon nous le redire? » Il faut cependant en parler encore, parce que trop de chrétiens manquent l'occasion de mériter. Nous écrivions tous un livre sur les occasions perdues en n'empruntant nos exemples qu'à notre propre existence. Depuis près de quatre ans qu'a sonné pour nous l'heure de la grande pénitence, n'avons-nous pas oublié de mériter?

...Il y a des chrétiens qui traînent leur croix sans chercher à comprendre, sans réflexion et sans élan vers Dieu, accusant tantôt le ciel, tantôt les hommes. Ils s'épuisent, se vident et spirituellement s'éteignent.

D'autres portent leur croix en union avec la croix du Christ. Ils ajoutent leur souffrance aux souffrances du

Christ, en esprit de pénitence, de réparation et avec cette conviction que la souffrance présente est un élément essentiel de l'avenir que Dieu nous forge.

Ni les uns ni les autres n'ont choisi le genre de peines que comporte la vie du Prisonnier de guerre. Mais ces peines mêmes que Dieu n'a pas voulues, nous pouvons les tourner à notre avantage ou en perdre le fruit.

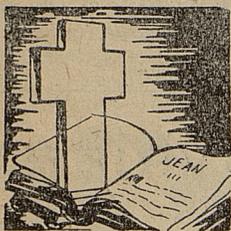
Les uns baissent la tête vers le sol, renoncent à comprendre et passent en mornes troupeaux. Les autres relèvent la tête, se trempent le caractère et se refont une âme.

L'histoire de certains chrétiens en captivité n'est qu'une lente déchéance. Là où ils ont trouvé l'occasion de s'éteindre, d'autres ont trouvé l'occasion de se relever. Les uns ont oublié de vivre. D'autres ont repris contact avec la Source de la Vie. N'est-ce pas tout simplement parce qu'ils ont pris de façon différente une épreuve qui est pour tous la même?

#### Dans notre courrier

Plusieurs kommandos ont écrit à l'Aumônier pour signaler les lacunes du service religieux. S'ils n'ont pas encore obtenu satisfaction, il n'en reste pas moins que toutes démarches utiles ont été faites. On doit savoir que le possible a des limites assez étroites pour le moment.

L'AUMONIER.



## LE BILLET DE L'AUMONIER PROTESTANT

### LE SIGNE DE JONAS

Bien piquante est l'histoire de Jonas. Pour se soustraire à l'ordre péremptoire de l'Éternel de prédire un sombre destin aux Ninivites qui s'adonnaient à la débauche et à la fornication, ce prophète s'embarqua sur un frêle esquif. Alors que de Joppé, près de Jérusalem, il mettait le cap vers l'ouest sur Tarsis, port d'Espagne, il fut après de curieuses péripéties ramené bien malgré lui sur la côte est.

Les tribulations qui apprirent à Jonas qu'on ne se moque pas impunément de Dieu, sont rapportées dans la Bible, au livre qui porte son nom: une tempête inopinée s'est levée sur la mer. La barque menace de chavirer avec son équipage. Pour calmer la fureur des flots, les matelots jettent à la mer ce voyageur importun. Le prophète est englouti par une monstrueuse baleine; trois jours et trois nuits, il médite au fond des entrailles de l'animal sur les conséquences de sa désertion. Il est bien temps de maugréer et de se morfondre! Plus utile est son humble prière où il reconnaît que Dieu seul peut le délivrer de cette situation apparemment sans issue. Heureusement pour lui, sa chair est indigeste au cétacé qui vomit notre aventurier.

Ne ratiocinez pas et ne fatiguez pas vos méninges en palabrant inconsidérément sur cette indigestion de cachalot. Les auteurs inspirés sont accoutumés au style imagé, et il faut dégager l'esprit de son enveloppe littéraire. « La lettre tue, mais l'esprit vivifie. » Ne soyez pas subjugués par ce que vous estimez si invraisemblable que vous êtes enclins

à traiter de rocambole certains récits sacrés. Plutôt que de vous arrêter à la forme, recherchez-en la signification.

L'aventure de Jonas nous montre qu'on n'organise pas sa vie à sa manière, qu'il est difficile de regimber contre l'aiguillon de l'Éternel, qu'il est impossible de lui échapper quand on est entre ses mains, que tôt ou tard il faut répondre à sa vocation et qu'enfin (prenez-en bonne note) on sort toujours d'une situation aussi inextricable et inéluctable qu'elle soit, quand on crie au Père céleste sa misère, son impuissance et son espérance. Ceci n'est d'ailleurs que réflexions secondaires. Le plus important est la fin de l'histoire.

Parti du littoral où il échoua, Jonas s'enfonça à l'intérieur, vers la Mésopotamie et gagna au bord du Tigre la superbe ville pourrie de Ninive. Là, il se soumet enfin aux injonctions de l'Éternel: en trois jours il fait le tour de la ville (cela représente quand même une superficie de quelques hectares), il crie à ses habitants leurs infamies et leurs iniquités, prédit leur prochaine fin. Résultat: les Ninivites se repentent et cent vingt mille créatures humaines sont épargnées.

La conclusion — elle est double — concerne d'un côté le Chrétien, de l'autre l'impie. Quand le chrétien, toujours appelé à rendre témoignage, renie par ses actes et ses paroles le maître dont il se réclame et refuse absolument d'obéir à son ordre de mission, il empêche le salut de milliers d'âmes. Quant à l'impie, aussi taré et dégradé qu'il soit, grâce lui est faite s'il écoute avec bienveillance et le cœur contrit les promesses de salut accordées à tous ceux qui se repentent et qui croient.

A bon entendeur salut!

VOTRE PASTEUR.



## CIRCULAIRE DE L'O.T.A.D.

Le Lieutenant-Général **Keyaerts**, Chef de l'O.T.A.D., vient de m'adresser la note suivante sur laquelle j'attire particulièrement votre attention :

**Objet :** Remboursement de certains frais d'ordre médico-pharmaceutique en faveur des militaires prisonniers de guerre. (Arrêté du 16.3.43, paru au Moniteur n° 176 du 25.6.43.)

La Direction des Soins Spéciaux me prie de vous transmettre la communication suivante :

Les nombreuses demandes d'indemnisation parvenues à ce jour au Département ont été examinées et les remboursements sont en voie de liquidation. Un certain nombre de dossiers restent en suspens par suite d'erreurs ou d'omissions dans les pièces fournies par les intéressés à l'appui de leur demande. Dans le but d'éviter à l'avenir des retards regrettables, les intéressés sont instamment priés de se conformer, dans la mesure où cela leur est possible, aux directives suivantes :

1° Fournir une note d'honoraires ou facture acquittée en règle, c'est-à-dire datée et signée, et mentionnant le détail des prestations fournies (particulièrement en ce qui concerne les frais de dentisterie, les factures doivent énumérer les soins donnés et détailler les appareils fournis ; genre d'appareils, nombre de dents et crochets, etc.). Si possible, en deux exemplaires.

2° Joindre à cette facture une attestation justifiant médicalement les frais encourus. Par exemple : justification médicale, ou copie, pour les médicaments ; ordonnance médicale pour lunettes ; certificat médical justificatif d'un médecin du camp, etc...).

3° Enfin, ajouter une **procuracion** signée, désignant la personne en Belgique à qui les sommes attribuées doivent être envoyées. Cette pièce doit mentionner le nom et le prénom ainsi que l'adresse de la personne choisie, et éventuellement son degré de parenté avec le prisonnier. (Lorsqu'il s'agit de l'épouse, mère ou sœur : mentionner les nom et prénoms de jeune fille.)

Lorsque les factures acquittées ne peuvent être présentées, à Genève, mais : 2, Seminarstrasse à **Sagan**, N.S. (Elles pourront, exceptionnellement, être remplacées par tout autre document probant, par exemple :

— extrait conforme du registre des achats de médicaments, comme il existe dans certains camps ;

— déclaration d'une autorité quelconque, médecin, officier le plus ancien ou homme de confiance, attestant l'opportunité et la réalité des soins reçus.

Le montant des remboursements consentis par le Département est calculé d'après les barèmes en vigueur à la Direction des Soins Spéciaux, majorés par le jeu d'un coefficient qui tient largement compte des taux des honoraires et autres frais de cet ordre en Allemagne. Mais il va de soi que seuls les frais ordinaires et indispensables sont pris en considération, et devront autant que possible, avoir été prescrits par

un médecin. Les médicaments spécialisés et non prescrits ne donnent pas droit en principe au remboursement ; les prothèses et travaux dentaires de luxe ou superflus (bridges au lieu d'appareils ordinaires, couronnes au lieu d'obturations, emploi de métal précieux, plaques métalliques au lieu de plaques en vulcanite, etc.), les verres et montures de lunettes de prix, etc., seront remboursés au prorata des tarifs, comme des fournitures courantes, les suppléments payés restant à charge de l'intéressé.

Les demandes déjà introduites à ce jour ne doivent pas être renouvelées.

(s.) **Keyaerts**.

## Y. M. C. A.

L'Y.M.C.A. me prie de vous informer que les demandes individuelles formulées par les P.G. ne seront plus acceptées sans la contre-signature de l'Homme de Confiance du Stalag, qui sera chargé de leur transmission.

Elles seront adressées désormais, non plus au siège central (magne).

Cet organisme attire votre attention sur le fait que le matériel qui vous est confié, **reste sa propriété**.

## Les traditions coloniales de la Belgique

(suite)

Il ne peut entrer dans le cadre de cette brève étude, ne fût-ce que d'esquisser ces projets en Nouvelle-Zélande, dans le Golfe du Bengale, aux Antilles, en Amérique Centrale, en Afrique Orientale et Occidentale.

Qu'il nous suffise d'observer que chacune d'elles fit, généralement à l'initiative de notre Roi, l'objet d'une étude minutieuse de la part, soit des envoyés personnels, soit des autorités consulaires et diplomatiques que la Belgique entretenait dans ces parages.

En 1838, à l'aube donc de l'indépendance belge, le directeur des affaires du commerce et de l'industrie du Ministère des Affaires Etrangères fut chargé par le chef du département, d'étudier les avantages que la colonisation présenterait pour la Belgique.

A plus d'un siècle de distance, cette étude nous frappe par sa perspicacité et par la profondeur des raisons qu'elle invoque. « L'établissement de colonies par des peuples exclusivement industriels et commerçants — lisons-nous dans ce rapport — a pour but spécial de créer des déversoirs pour l'écoulement de leurs produits ou territoriaux ; il suppose en conséquence : l'existence d'une population coloniale assez nombreuse pour pouvoir consommer ces produits en échange de ceux qu'elle reçoit des métropoles. Les exportations industrielles ne sont qu'au prix de cette dernière condition, car on comprend que le colon ne pourrait acheter sans vendre et que, si la colonie ne devait que recevoir sans donner, elle s'épuiserait rapidement. »

(à suivre.)



# ŒUVRE FRANÇAISE D'ASSISTANCE

ETAT RECAPITULATIF DES SOMMES VERSEES  
A L'O.F.A. POUR LES EXERCICES 1942 ET 1943

## ETAT RECAPITULATIF DES SOMMES VERSEES A L'O.F.A. pour les exercices 1942 et 1943

Mois	Exercice 1942		Exercice 1943		Observations
	Recettes francs	Dépenses francs	Recettes francs	Dépenses francs	
Janvier .....			39.872,00	44.000,00	Versements de l'Oflag VI A Exercice 1943 10.000 10.000 10.000 10.000 10.000 10.000 14.000  74.000
Février .....			20.410,20	1.440,00	
Mars .....			27.921,80	63.100,00	
Avril .....			21.950,00	23.600,00	
Mai .....			36.385,60		
Juin .....	14.450,00		31.580,60	36.800,00	
Juillet .....	29.358,00	14.000,00	28.245,80	51.800,00	
Août .....	16.251,00	28.000,00	28.000,60	720,00	
Septembre ..	56.816,00	65.800,00	21.918,00	48.500,00	
Octobre .....	31.124,00	25.400,00	82.681,00	29.722,00	
Novembre .....	29.941,00	27.200,00	62.666,40	79.400,00	
Décembre ..	23.456,00	18.800,00	80.358,20	69.200,00	
		179.200,00		448.282,00	
	201.396,00		481.990,20		

francs  
Recettes exercices 1942 et 1943 ..... 683.386,20  
Dépenses exercices 1942 et 1943 ..... 627.482,00  
A reporter sur l'exercice 1944 ..... 55.904,20

N.B. — En outre, de juillet 1942 à avril 1943, l'Oflag VI A a adressé 130.290 francs au Centre d'Entr'aide du VIC à Paris.

119.400 francs ont été attribués à des familles signalées par le Comité de l'O.F.A.

Au total, de juillet 1942 au 1<sup>er</sup> janvier 1944 il a été donné pour les familles de P.G. du VIC :

627.482 francs + 119.400 francs = 746.882 francs.

A quand le million ?

### REUNION DU COMITE DU 12 JANVIER 1944

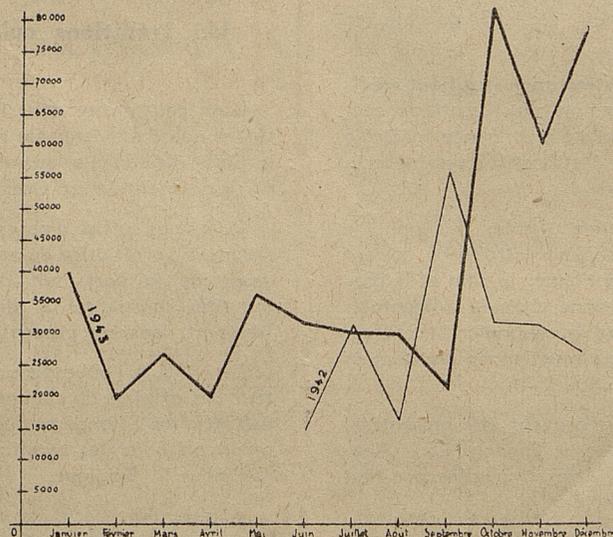
22 demandes étaient présentées. Ont été accordés :

- 4 secours de 70,00 RM.
- 4 » » 60,00 RM.
- 10 » » 40,00 RM.

Quatre demandes n'ont pas été retenues ; elles seront ré-examinées après enquête faite en France.

D'autre part, ont été renouvelés :

- 1 secours de 80,00 RM.
- 18 » » 70,00 RM.
- 24 » » 60,00 RM.
- 16 » » 40,00 RM.



Une lettre de remerciements a été envoyée à MM. les Officiers de l'Oflag VI A qui, rappelez-le, adressent chaque mois 700,00 RM. à l'O.F.A.

**Centre d'Entr'aide de camp du Stalag VI C.** — Nous entretenons maintenant des relations suivies avec le nouveau secrétaire du C.E.A.C. du Stalag VI C. Si vos familles se trouvaient brusquement en difficulté, elles pourraient s'adresser en toute confiance au C.E.A.C. en écrivant à :  
Pierre VIEUCHANGE  
Secrétaire du C.E.A.C.  
du Stalag VI C  
68, rue de la Chaussée d'Antin  
PARIS (9<sup>e</sup>)

### Situation de caisse :

Sommes disponibles : 4.345,96 RM. ou 86.919,20 francs.  
Sommes attribuées : 4.340,00 RM. ou 86.800,00 francs.  
Reliquat : 5,96 RM. ou 119,20 francs.

### Communications diverses :

**Oflag VI A.** — En janvier, nous avons de nouveau reçu 700,00 RM. provenant de l'Oflag VI A. D'autre part, M. le Général Lucien, Chef des Officiers de l'Oflag, nous a adressé une lettre dont nous extrayons le passage suivant : « A l'occasion de la nouvelle année, je vous prie de recevoir et de bien vouloir communiquer à vos camarades de captivité mes vœux personnels et ceux des Officiers de l'Oflag VI A. Puisse-nous retrouver cette année nos foyers et la Patrie qui nous est chère ! »

**Remerciements.** — Nous avons reçu d'une femme de P.G. secourue par l'O.F.A., la lettre suivante : « J'ai bien reçu les mandats envoyés par votre Œuvre d'Assistance. Je tiens à vous remercier, car, avec mes deux enfants et malgré les efforts de ma mère qui a dû se remettre au travail, j'éprouve beaucoup de difficultés. Je suis réconfortée en voyant que l'on pense à nous, dans ces temps si durs ; il est vraiment triste de vivre toujours dans le souci... »

De telles lettres (nous en avons reçu plusieurs de ce genre), les renseignements que nous fournissent les Maisons du P.G., nous montrent que dans presque tous les cas, nos secours sont fort utiles, sinon indispensables. Qu'en pensent les camarades qui continuent à ignorer l'O.F.A. ?



Le  
Saviez-  
vous?

— **La Grande Thèque** est un jeu sportif qui se rapproche assez quant à sa conception d'un sport extrêmement populaire en Amérique du Nord, le Base-Ball.

— **Le Basket-Ball**, quoique d'origine fort récente — ce sport ayant vu le jour aux Etats-Unis au début de ce siècle — ne fut importé chez nous qu'en 1918 au moment de la venue en France des troupes américaines.

— **Le Hand-Ball**, inspiré des règles du football, est le dernier-né des sports collectifs.

— **Le football**, universellement connu, est incontestablement le sport le plus populaire du monde. Né en 1863 en Angleterre d'une modification du jeu de rugby, il fut pratiqué pour la première fois en France en 1892 au « Club Français ».

— **Le rugby**, descendant de la Soule pratiquée en France au seizième siècle, naquit en Angleterre à Rugby vers 1830 de l'initiative de R. Arnold, l'un des novateurs des sports modernes. Le rugby est le plus ancien des sports collectifs. Il connut en France une vogue considérable de 1920 à 1926.

F. F.

L'O.F.A. (suite)

## UN « GALA » DE L'O.F.A. A BATHORN

« France qui chante » fut l'appellation attribuée à la fête de bienfaisance dont le bénéfice devait grossir la caisse de l'Œuvre Française d'Assistance (O.F.A.). **Le rapport fut de 730 RM.**, ce qui est parfait, disons même inespéré. Le camp de Bathorn mérite une fois de plus les plus chauds remerciements des responsables de l'O.F.A.

Les P.G. actuellement au camp étaient donc conviés à un cabaret où l'on pouvait boire de la bière (sic) et, ce faisant, entendre notre orchestre (qui eut un rude travail en l'occurrence), et nos chanteurs. Remercions-les tout de suite en bloc, mais ne citons personne... (Un petit remerciement quand-même... Bravo ! et merci l'orchestre !) Les spectateurs pouvaient aussi prendre part à de nombreux concours ou tombolas dotés de nombreux prix (expression consacrée).

Avec un tel programme, vous pensez bien qu'il y avait foule, et dès trois heures quinze on ne pouvait plus trouver une seule place. A trois heures seize par contre la salle était vide, un solo de sirène (hors programme) ayant convié spectateurs et organisateurs à un petit exercice le long du canal. Et l'on vit côte à côte adjudants de carrière toujours à l'aise sous le barda et musiciens encore maquillés. L'intermède dura peu de temps. Mais au retour il était tout de même trop tard pour reprendre immédiatement.

Rendez-vous fut donc pris pour dix-huit heures trente. Et là, dès lors, on embraya. Orchestre et attractions se succédèrent sans interruption, le tout étant parfaitement organisé. Villecrose (la vache !) était au micro et, dans un journal parlé plein d'à-propos nous communiqua les dernières nouvelles du camp. Du programme en lui-même je ne vous dirai rien. J'aime beaucoup mieux vous signaler qu'on ne fait jamais appel en vain aux bonnes volontés de nos camarades. L'O.F.A. prend de l'ampleur. Chacun ici comprend que c'est une affaire (un mot malheureux) sérieuse. Et tout le monde répond présent avec un empressement qui dénote la sympathie dont jouit l'Œuvre de notre ami Ecalte. Après tout, puisque j'en ai cité deux, je ne vois pas pourquoi je ne citerais pas (ça ne coûte rien et ça allonge la sauce) : Heisser (hé ! oui !), Frigola (toujours !) et Delbecq (enfin !) qui se dépensèrent sans compter. Quant aux spectateurs, qui étaient surtout des consommateurs, si vous en voulez la liste complète, demandez-la à Bathorn-Lagerführung qui se fera (ou ne se fera pas) un plaisir de vous l'envoyer.

Remercions tout particulièrement nos amis belges, polonais et serbes (ordre alphabétique) qui vinrent très nombreux ; avec mention particulière à une certaine table belge où l'on semblait apprécier à sa juste valeur (sic) la bière (resic) ... dont on manqua finalement.

A propos de bière, toute mon admiration à Castel (ce n'était pas le croque-mort, c'était le barman), à Castel donc qui ne devrait pas être jardinier. Quant à Galbrun, au dévouement si actif, il sait depuis si longtemps ce que je pense de lui que ce n'est vraiment pas la peine de le réitérer. Et j'en oublie, j'en oublie des tas (je m'oublie moi-même). Nous avons retrouvé tous ceux que l'on connaît depuis toujours (hein, Hortense, Lemaître, Nahmias, etc.).

Je m'en acquitterai par un seul mot : Bravo ! et merci Bathorn (ça fait quatre mots du reste) et un bon point pour le Comité des Loisirs réorganisé dont ce fut la première manifestation.

M. M.

### VERSEMENTS EFFECTUES DU 13 JANVIER 1944 AU 8 FEVRIER 1944

2011: 34,40 — 126 : 26,00 — 1621: 9,50 — 118 : 20,00 — 49 : 35,50 — 112 : 11,90 — 221: 5,20 — 3642 : 21,20 — 310 : 15,50 — 108 : 16,00 — 2014 : 40,00 — 2113 : 21,00 — 105 : 10,00 — 2476 : 30,00 — Anonyme : 14,91 — 3652 : 28,00 — 212 : 22,00 — 2140 : 12,60 — 3653 : 53,00 — 3302 : 17,00 — 24 : 22,60 — 114 : 8,50 — 2522 B : 90,00 — 1489 : 23,00 — 52 : 20,10 — 3462 : 50,00 — 2175 : 30,00 — 38 : 28,00 — 18 : 34,50 — 3292 : 487,18 — 102 : 36,00 — 42 : 52,50 — 3653 : 40,00 — 240 : 10,00 — Cantine de Bathorn (Vente du Canard) : 110,00 — 308 : 17,30 — 201 : 4,00 — 239 : 5,00 — 3419: 65,00 — Bathorn, baraque 2 : 45,20 — Théâtre Bathorn (Vente de programmes) : 49,00 — 3297 : 37,50 — Oflag VI A : 700,00 — 306 : 8,00 — Bathorn, baraque 5 : 100,00 — 22 : 21,50 — 223 : 10,00 — 3464 A : 111,90 — 309 : 19,50 — 136 : 12,50 — 3296 : 26,80 — Bathorn, Infirmerie : 17,50 — Bathorn, baraque 2 : 14,40 — Bathorn, journée d'entraide du 30.1.44 : 600,00 — Bathorn, Guyot Pierre, gagnant du 1<sup>er</sup> Prix de la Loterie : 2,00 — 2008: 120,00 — Bathorn, anonyme : 1,00 — 4617 : 30,00 — 4077 : 14,00 — 4318 : 81,00 — 4635 : 25,00 — 4456 : 121,00 — 9 : 12,00.

### OH ! LES TRISTES MATINS ...

**Oh ! les tristes matins de brouillard et de pluie  
Où l'on va grelottant sous un manteau troué,  
Les matins blémissements où nul rayon n'essuie  
Les arbres et les fleurs qui n'ont pas vu d'été...**

**Oh ! les jours qui s'en vont, les beaux jours de jeunesse  
Qui auraient pu passer comme un rêve éclatant  
Et qui se traînent las ! Oh ! la pauvre détresse  
De ceux qui seront vieux sans avoir eu vingt ans !**

**Goutte, goutte, en mon cœur, triste chant de la pluie,  
Berce le pas absent du troupeau désolé,  
Et dans ce froid matin, fais au moins que j'oublie  
Les matins d'autrefois tièdes et parfumés.**

L. C.

# RADIO STALAG



## L'ACTIVITE DU KOMMANDO 3292

Le kommando 3292 est composé depuis le 23 septembre 1943 de six kommandos différents venus chacun avec ses habitudes. Il y fallait souder ces éléments épars, groupés par les circonstances, les orienter vers un même but, opérer la fusion des esprits d'où devrait sortir l'esprit 3292.

Sous la direction ferme et adroite de notre homme de confiance E. Bancillon, chacun se mit à l'œuvre. Pour la section théâtrale, Piens prit l'affaire en main avec la maîtrise et la clarté d'esprit que les Prisonniers de guerre d'Osnabruck lui connaissent, secondé par des éléments de premier ordre : Ferréol, Bricé pour la direction, Clivot pour la musique, Passer, Daviso et son équipe dévouée pour les décors et les accessoires. Il rassembla les artistes bénévoles des différentes troupes présentes, les réunit en une seule et se mit à l'œuvre. Malheureusement, son départ sembla un instant compromettre le travail commencé. Mais le R.P. Blancherie, notre aumônier, voulut bien se charger de la direction de la troupe avec son dévouement toujours souriant. Et il nous fut donné de mesurer le travail fait à l'occasion de la Noël et du Premier de l'An.

La section « Loisirs intellectuels » fut prise en main par nos camarades instituteurs sous la présence de Miallon, secondé par Vasseur, Ferréol, Guicheteau, Poutrain et Lavergne. Bientôt même Le Bescond nous donnera des cours

d'allemand. Grâce à leur dévouement infatigable, de nombreux camarades bénéficient journellement des cours préparatoires au certificat d'études. Une bibliothèque fut créée et aménagée au kommando sous la direction du R.P. Blancherie. Bon nombre de volumes réunis et classés par les soins de Révranché et Doré sont mis chaque jour à la disposition des amis des livres. La mise sur pied d'une bibliothèque d'études sous la direction de Miallon permet à ceux qui le désirent de se perfectionner dans la branche qui les intéresse.

La section « d'entraide aux familles nécessiteuses » sous la présidence de notre homme de confiance a été organisée et affiliée à l'Œuvre Française d'Assistance de Bathorn. Les résultats obtenus pendant les premiers mois de son fonctionnement permettent les plus beaux espoirs.

Enfin, la section « sports et loisirs » dirigée par Boyrie nous a déjà donné un gala de boxe. Elle organise différents autres concours.

Notons pour terminer que cette belle gerbe d'efforts a été fournie par des P.G. qui quittent leur kommando à 6 h.  $\frac{1}{2}$  le matin pour y rentrer à 6  $\frac{1}{2}$  le soir. C'est après avoir travaillé toute la journée que le soir, avec un désintéressement exemplaire, une bonne équipe bien unie ne craint pas de prendre sur ses heures de repos pour travailler pour la communauté. Il y a là un effort digne des plus beaux éloges.

J. M. CHAUVET.

## LE « SIGNAL VERT » KOMMANDO 3419

Le 16 janvier 1944, le groupe du « Signal vert » a donné une séance récréative à la salle de variétés d'Oesede. L'effectif du kommando s'étant trouvé renforcé, notre salle, s'est révélée trop petite, de même que la scène. La troupe a donc affronté le public sur un grand plateau dont les décors ont été refaits entièrement, malgré leurs dimensions impressionnantes. Au cours du programme, remarquons spécialement : « Chapeau ! », scène de ménage en un acte, « Retour de Bal », comédie, et « Le Baron de Fourchevif », comédie gaie de Labiche. En Final, la chanson du kommando. Le tout, très bien interprété, fit passer trois heures agréables aux camarades. Au travail pour la prochaine !

L'Observateur.

## Le Billet du Stalagué

### Idees fixes

**Il est évident que notre vie actuelle n'est pas bonne pour tout le monde. Si certains d'entre nous s'y meuvent avec une certaine facilité, au point que l'on croirait volontiers qu'ils sont nés pour ça, d'autres, par contre, ne la supportent pas, mais alors pas du tout. Vous pouvez me dire que les cas de folie sont rares, vous ne pourrez pas m'empêcher de rétorquer qu'ils ne sont pas tous reconnus officiellement. Il est clair comme le jour que beaucoup présentent des signes tangibles de troubles mentaux. Ce n'est pas toujours dangereux, mais c'est quand même désagréable. Le cas le plus typique et le plus courant est l'homme à idée fixe. Oui... Je sais qu'il y a des gens normaux qui, ne pouvant pas avoir de nombreuses idées s'en tiennent à une seule et s'y tiennent bien. Tout de même, regardez autour de vous et observez un peu.**

**Vous n'avez jamais vu de ces types qui, portés à un poste de responsables de n'importe quel petit quoi par on ne sait quel malin hasard ou par quelque fallacieuse élection, se croient soudain sortis de la cuisse de Jupiter, s'écoutent parler, commandent à tour de bras et serrent la main à tout le monde pour se donner l'illusion que tout le monde leur serre la main, de ces gens qui prennent un air distant et protecteur, jouent les très-occupés ou s'affublent de cette familiarité chère aux sous-préfets présidant une distribution de prix ?**

**Ça c'est de l'idée fixe ! Et le collectionneur de bouts de bois, de boutons, de cigarettes, de boîtes de conserves ? Encore de l'idée fixe celui qui nuit et jour et à toute heure me demande d'un ton fatigué et implorant : « Tu crois que c'est pour cette année ? »**

**Et celui qui voit des idées fixes chez tous ses voisins, alors ? Qu'est-ce que c'est, hein ?**

Le Stalagué n° 2.

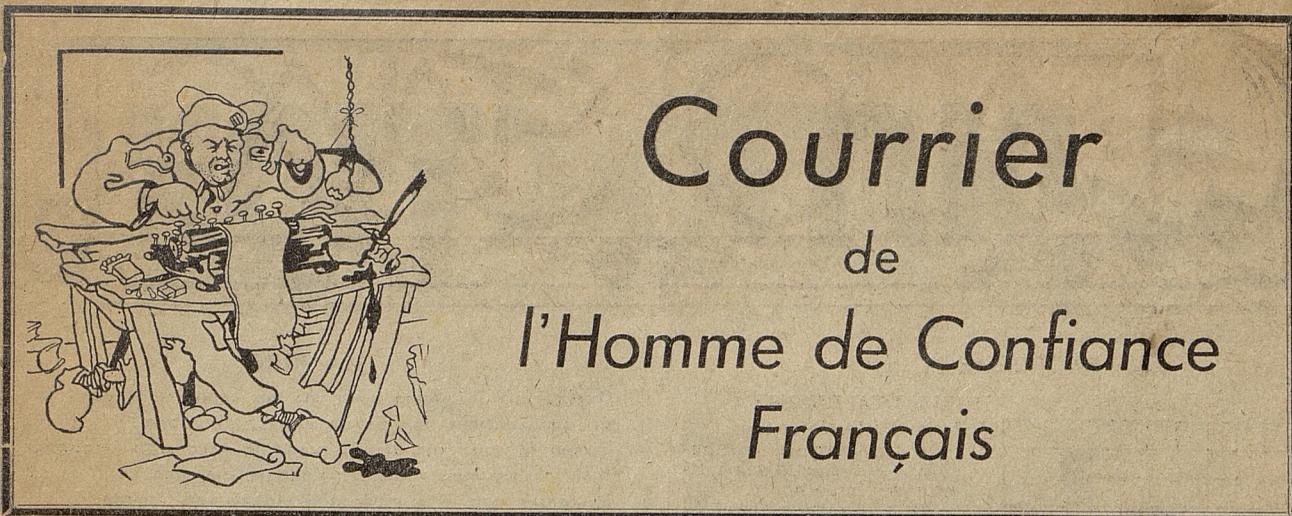
## A LA CHORALE DE BATHORN

L'abbé Henri Mocaër qui, depuis deux ans, dirigeait la Chorale de Bathorn, nous a quittés pour l'hôpital de Thuine où il avait demandé depuis quelque temps déjà à être affecté comme infirmier afin de se consacrer un peu plus encore à ses camarades malheureux.

D'un tempérament ardent (trop, peut-être, diront certains), mais au fond très sensible et très bon, il aimait le beau, et ce beau il le cherchait en particulier à travers les antiques mélodies grégoriennes de la liturgie catholique. Sous son impulsion, la Chorale, à laquelle il se donnait à fond, était devenue un groupe d'amis pour lesquels chanter était d'abord la plus belle façon de prier. L'émotion qu'il a pu lire dans tous les regards, au cours de ce chant de Complies où il mit une dernière fois tout son cœur et qui constitua le plus bel adieu, lui prouva combien il avait été compris par ses camarades de la Chorale qu'il aimait tant.

Comme il le disait lui-même, ces « rencontres » sont de celles qu'on n'oublie pas.

L. C.



# Courrier

de

## L'Homme de Confiance Français

### NOTE DE LA POSTE

Les Autorités allemandes du Stalag me chargent de vous communiquer les renseignements suivants :

Les cartes spéciales éditées sous l'égide du « Secrétariat Général de la Jeunesse » et vendues 10 francs au profit de la « Famille du Prisonnier », section du Secours National, avec l'autorisation des Autorités allemandes d'occupation, ne seront pas remises à leur destinataire en vertu d'un ordre de l'O.K.W. parvenu au service de la Censure du Stalag VIC.

Que ceux qui avaient l'espoir d'avoir des nouvelles au moyen de ces cartes ne soient pas surpris s'ils ne les reçoivent pas !

### SANITAIRES

Liste des sanitaires reconnus par les Autorités françaises seulement :

Gibon Léon, 34.325 — Bourin Aristide, 16.681 — Rémy Didier, 8.863 — Verrier Marcel, 6.761 — Faghino Emile, 8.436 FS/124 — Bernheim Maurice, 2.754 — Guiral Georges, 15.628 — Vollat Camille, 19.210 — Burgagni Ziffero, 7.388 — Nicoule Maximin, 3.874 — Thellier Omer, 1.849 — Rameaux Lucien, 1.919 — Petit Georges, 45.891 — Alliot Louis, 100.434 — Vallée André, 20.747 — Lacoume Emile, 10.414 — Putfin Louis, 28.649 — Cochinard Léon, 69.240 — Kaminski Wit., 2.535 FS/130 — Pascal Paul, 1.702 — Andrieu Robert, 7.573 — Quesnel Adolphe, 18.489 — Huart Adrien, 22.503.

### DIRECTION DU SERVICE DES P.G.

#### 1. — Note sur le secours individuel :

Par son communiqué n° 107 du 8 mars 1943, la Direction du Service des Prisonniers de Guerre a fait connaître que pour recevoir désormais des colis composés de denrées fournies par le Gouvernement, chaque prisonnier devait se faire inscrire dans une Œuvre ou un Comité par les soins de sa famille ou de son bienfaiteur habituel ou en s'adressant lui-même, s'il est sans famille, au Délégué Départemental de la Croix-Rouge Française pour la Zone Sud, ou du Comité Central d'Assistance pour la Zone Nord.

Il convenait, en effet, en raison de la faiblesse des ressources alimentaires du pays, d'assurer entre tous les Prisonniers de Guerre une répartition égale des ressources rendues disponibles à leur profit, et pour cela d'envoyer à chacun d'eux le même nombre de colis semblables.

C'est sur ce principe essentiel de l'égalité absolue de tous les Prisonniers de Guerre devant la répartition, à quelque rang social qu'ils appartiennent, que repose l'organisation du secours individuel. Elle permet ainsi de faire face aux graves difficultés du ravitaillement et d'éviter aux Prisonniers d'avoir à souffrir de cette situation.

Il importe donc, pour que l'organisation mise sur pied fonctionne dans des conditions satisfaisantes, que le public se conforme strictement aux modalités prévues par le Communiqué officiel n° 107 et accorde sa confiance totale au système de l'inscription obligatoire, comme à une mesure propre à garantir à chaque prisonnier la quote-part du secours individuel qui lui revient de droit.

Dans l'état actuel des choses, cette quote-part lui permet de recevoir mensuellement : ou bien, deux colis de 2 kg. 500 chacun ; ou bien, un colis de 5 kg. de denrées contingentes fournies par le Gouvernement.

2. — Le Général Codechèvre, Directeur du Service des Prisonniers de Guerre, me communique dans sa lettre n° 7547 SP du 3 décembre 1943 :

« J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir rappeler, encore une fois, à tous vos camarades et en particulier à vos camarades de kommandos, les prescriptions relatives à l'envoi des étiquettes.

En effet, la Direction du Service des Prisonniers de Guerre et un certain nombre d'Œuvres continuent à recevoir des étiquettes ne portant aucune indication et qui sont envoyées en contradiction avec les prescriptions du communiqué n° 88.

Il y a lieu de bien préciser :

— Que les Prisonniers Corses, qui recevaient leurs colis de leur famille directe habitant la Corse et pour lesquels aucun correspondant n'a pris la suite de leur famille pour l'expédition de leur colis, doivent envoyer leurs étiquettes à la Direction du Service des Prisonniers de Guerre, « Service des Colis Corses », 52 Avenue du Maréchal-Foch, Lyon (Rhône).

— Que les Nord-Africains qui se trouvent dans la même situation, doivent envoyer leurs étiquettes à la Sous-Direction du Service des Prisonniers de Guerre, 231 Boulevard Saint-Germain, Paris.

— Et enfin, que les prisonniers sans ressources ou appartenant à des familles sans ressources, doivent envoyer leurs étiquettes, soit au Comité auquel ils sont inscrits, soit, s'ils n'ont fait aucune demande d'inscription, au Délégué Départemental de la Croix-Rouge ou du Comité Central d'Assistance de leur Département de résidence. »

3. — Le Directeur du Service des Prisonniers de Guerre me communique dans sa lettre n° 207.228 PG/2 du 3 décembre 1943 :

« Les Services de la Radiodiffusion Nationale ayant lancé un appel en faveur des Prisonniers de Guerre Corses privés depuis plusieurs mois de correspondre avec leurs familles, de nombreuses demandes parviennent à mes Services en vue d'obtenir l'adoption d'un Prisonnier Corse.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser une liste de Prisonniers Corses sans famille ou appartenant à des familles sans ressources et de joindre à cette liste les étiquettes et les coupons-réponses correspondants.

Les étiquettes, envoyées à ce titre, n'empêcheront pas les intéressés de recevoir le colis mensuel adressé par la Direction du Service des Prisonniers de Guerre, si leur adoption par une personne charitable n'était pas immédiate. »

Les hommes de confiance qui auraient des camarades à signaler voudront bien le faire sans retard, afin que je puisse immédiatement dresser une liste que je transmettrai sans délai à la D.S.P.G.

### CROIX-ROUGE FRANÇAISE

#### Comité central d'assistance aux P.G.

##### Section « Bibliothèques et Jeux »

Note du 20 novembre 1943 :

#### — Articles de sports.

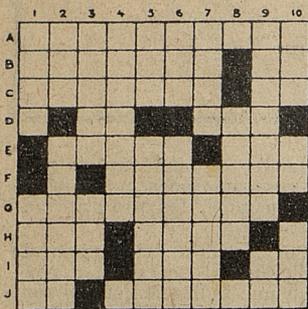
Les ballons de rugby, basket et volley sont expédiés sans vessies par la Section « Bibliothèques et Jeux », mais l'Y. M.C.A. de Genève qui a déjà eu la générosité de joindre un certain nombre de ballons complets et de gants de boxe aux derniers envois de chaussures de football, veut bien encore se charger d'adresser directement aux Hommes de confiance des Camps le nombre de vessies correspondant au nombre de ballons de chaque catégorie faisant l'objet du présent envoi.

(Suite page 10.)



# DISTRACTION

## PROBLEME N° 5



### HORIZONTALEMENT:

- A. Nous l'attendons tous.  
 B. Petit instrument de musique. — Selon le cas intimité ou impolitesse.  
 C. Se dit d'un minerai pas très pur. — Première moitié d'un pronom personnel.  
 D. Doublé, avec un peu de rhum, régal du gourmet. — Coiffure papale sans queue ni tête.  
 E. Il y en a 13 dans l'année. — Au fond de la coupe.  
 F. Elles permettent de descendre à la cave.

- G. Réunissez.  
 H. Saison. — Echassier.  
 I. Article. — Pour le traitement des peaux. — Marque le mépris.  
 J. Indique la spécialisation. — Enlève les harnais.

### VERTICALEMENT:

- Il créa Yann et Gaud. — Chanteur.
- En anglais: glace. — Agiles.
- Sans doute n'a-t-il pas de rasoir? — Adjectif possessif.
- Elle va... sans but.
- Subjonctif gai. — Aime la solitude.
- Sans voiles (deux mots). — Rendez-vous de sorcières.
- Moyen de locomotion. — On connaît le Jeune et le Vieux.
- Hautes montagnes européennes.
- Enlèveriez. — Phonétiquement: Ingénieur ou dessinateur.
- ...Et non avenu. — Voir J. horizontal. — Bavarde et voleuse.

F. L., K° 1489.

### SOLUTION DU PROBLEME N° 4

HORIZONTALEMENT: 1. Monachismes. 2. Or; Rhum; Ane. — 3. Narcotiques. — 4. Tie; SRA. — 5. Espère; REVM. — 6. Coit; Via; Ee. — 7. RNT; Tamtam. — 8. Issues; AVEC. — 9. Frissons. — 10. Tétanos; Uta. — 11. Osé; En; Ré.  
 VERTICALEMENT: A. Montchristo. — B. Oraisons; Es. — C. Répits; Te. — D. Arc; Et; UFA. — E. Choir; Terne. — F. Hut; Evasion. — G. IMIS; IM; SS. — H. Ratas. — I. Mause; Avoué. — J. Enervement. — K. Sésame; CSAR.

## MA PIPE

Quelquefois je plains ceux qui ne connaissent pas  
 Ce que contient de joie un paquet de tabac !  
 Quand le souci me tient, quand le « cafard » magrippe,  
 Moi je sors mon tabac et j'allume ma pipe.  
 Et tandis que mes pieds s'allongent vers le feu,  
 Et tandis qu'alentour un joli brouillard bleu  
 Eloigne de mes yeux et les gens et les choses,  
 Un clair soleil paraît sur des horizons roses  
 Avec des prés fleuris et des petits oiseaux  
 Jouant dans la lumière au milieu des roseaux.  
 Il peut geler dehors, et le vent de Novembre  
 Peut bien venir siffler aux portes de la chambre,  
 L'heure peut être sombre et le destin cruel,  
 Je ne vis que mon rêve et ne vois que mon ciel  
 Et dans ce rêve exquis et dans ce ciel d'aurore,  
 Voici que m'apparaît la femme que j'adore.  
 ...Elle est là, je la vois, elle me tend les bras,  
 Elle est sur mes genoux et me parle tout bas.  
 Je l'entends doucement me murmurer : « Je t'aime ! »  
 Ah ! que ma pipe est bonne à cet instant suprême !  
 « Pense, dit mon aimée, aux beaux jours de demain... »  
 Ma pipe frémissante a tremblé dans ma main...  
 Je la vois se pencher et me donner sa bouche :  
 Ma pipe a tressailli, tire et fume, farouche...  
 Ah ! vivre cet instant adorable et charmant,  
 C'est être loin d'ici, loin du sol allemand,  
 C'est vivre du bonheur, c'est connaître d'avance  
 Le jour tant attendu de notre délivrance ;  
 Et c'est à toi, ma pipe, à toi que je le dois ;  
 L'espérance renaît quand je t'ai dans mes doigts ;  
 Je t'aime comme on peut aimer l'Ami fidèle  
 Qui parle de l'Absente et vous rapproche d'Elle ;  
 Et c'est pourquoi je prends un air inconsolé  
 Quand ma pipe est éteinte et mon rêve envolé.

Maurice BIGET  
 Mle 7.604.

## Courrier de L'Homme de Confiance Français

(Suite de la page 9)

### Croix-Rouge Française (suite)

#### — Envoi à titre gratuit.

Comme suite à notre note du 2 août 1943 et suivant le désir que nous ont à nouveau exprimé plusieurs Hommes de confiance de ne donner satisfaction à titre gratuit qu'aux demandes revêtues de leur apostille, la liste des demandes reçues non apostillées sera désormais régulièrement adressée aux Hommes de Confiance Principaux qui voudront bien nous la retourner d'urgence pour suite à donner.

**Livres d'Etudes.** Au sujet des livres d'études préparés par notre Section Universitaire (le Centre d'Entraide aux Etudiants Prisonniers, 5 place Saint-Michel, Paris 5<sup>e</sup>) et destinés à des travaux personnels, ils doivent rester la propriété du destinataire. Celui-ci, bien entendu, s'il le juge possible, peut en faire don, après usage, à la collectivité.

La justification de ces demandes, même non apostillées, est faite à l'arrivée par l'étude du dossier constitué par le Centre, pour chaque étudiant, universitaire ou jeune diplômé. Pour celles sur l'utilité desquelles quelque doute est possible, l'Homme de confiance est aussitôt consulté. Par ailleurs, les Hommes de confiance sont priés de continuer à signaler les abus qu'ils auraient remarqués.

#### — Envois de livres à titre remboursable.

Pour éviter toute erreur, ces livres porteront désormais sur la couverture intérieure la mention:

« envoyé à titre remboursable à M. .... »

### RECOMMANDATION EXPRESSE

Désormais toutes les demandes de matériel de sports doivent être adressées à la Délégation Française des Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre, Hotel zur Post, Letschin.

### P.G. Limousins

Le Maire de la ville de Limoges me communique dans une lettre du 21 janvier 1944:

« J'ai le plaisir de vous informer que la ville de Limoges continuera cette année à envoyer des colis aux Prisonniers de Guerre nécessiteux qui feront parvenir des étiquettes.

Je vous serais cependant reconnaissant de vouloir bien informer tous vos camarades que ces colis sont uniquement destinés aux P.G. qui habitaient Limoges avant la mobilisation. »

### Expédition des vivres de la Croix-Rouge

14. 1. 44: Kreis Bersenbrück (vivres et colis). — 18. 1. 44: Kreis Wittlage (vivres et colis). — 24. 1. 44: Kreis Lingen (colis Croix-Rouge Américaine). — 27. 1. 44: Kreis Lingen (colis et vivres). — 31. 1. 44: Kreis Osnabrück-Centre (biscuits). — 1. 2. 44: Kreis Bersenbrück (biscuits, vivres et colis Croix-Rouge Américaine) et Melle (biscuits, colis Croix-Rouge Américaine). — 3. 2. 44: Hôpitaux Lingen. — 8. 2. 44: Hôpital Thuine et Kreis Lingen (biscuits).

Sergent-Chef Maurice ANDRIOT  
 Homme de Confiance principal!